Nations Unies S/2000/362*



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 avril 2000
Français
Original: anglais

Lettre datée du 28 avril 2000, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous informer que la lettre datée du 18 avril 2000 (S/2000/334) que vous m'avez adressée concernant la possibilité de créer, en référence au paragraphe 17 de la résolution 1291 (2000) du Conseil de sécurité en date du 24 février 2000, un groupe d'experts pour entreprendre une enquête préliminaire sur les informations suivant lesquelles les ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo sont illégalement exploitées, ce notamment en violation de la souveraineté du pays, a été portée à l'attention des membres du Conseil. Les membres du Conseil ont également pris note de la lettre datée du 26 avril 2000 (S/2000/350) que m'a adressée le Représentant permanent de la République démocratique du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies sur cette question. Les membres du Conseil examinent activement tous les aspects de la création de ce groupe d'experts et entendent se prononcer sur la question dans les plus brefs délais, en tenant compte notamment des conclusions de la mission que le Conseil a envoyée en République démocratique du Congo.

Le Président du Conseil de sécurité
(*Signé*) Robert R. **Fowler**

---

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

00-41173 (F) 010500 010500